

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°3- 2016

Mercredi 30 mars 2016 à 20 heures

Étaient présents : Présents : : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

Excusés : Mme Adeline VARAMBON.

À l'Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2016
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Vote du budget principal 2016 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)
6. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2015 de M. le Trésorier
7. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2015 et affectation des résultats de l'année 2015
8. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2016
9. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 » année 2016
10. Délibération pour tarif droit de place, année 2016
11. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2016
12. Délibération pour location de la batterie du véhicule électrique
13. Délibération pour que la révision en cours concernant le PLU soit faite en appliquant la nouvelle version du code de l'urbanisme, applicable au 1^{er} janvier 2016
14. Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Thierry BAS

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Mars 2016 : approuvé à l'unanimité.

3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu en même temps que leur convocation, la liste des actes administratifs pris par délégation du Conseil dont détail ci-après. Il en donne lecture.

date	Objet
29 février 2016	Décision de consentir, à compter du 1er mars 2016, au renouvellement du bail précaire pour une durée d'un an à Mesdames Sandrine DARDUN et Sandrine GARCONNET, pour la location d'un local d'une superficie de 23,24 m ² , sis au 1er étage du bâtiment communal 11 rue les Grands Tournants à Meyrié, comprenant une pièce et des toilettes, afin d'exercer leur profession d'infirmière et de fixer le montant du loyer annuel à 1 200,00 € hors taxes, payable mensuellement d'avance,
8 mars 2016	Considérant la requête de Monsieur Fernand BOTTU à l'encontre de la Commune de Meyrié demandant l'annulation de la vente, en date du 30 juillet 2008, des parcelles cadastrées B287 et B706 sur la Commune de Meyrié, déposée au Tribunal des Baux ruraux de Bourgoin-Jallieu le 31/7/2015, décision de défendre la Commune dans le contentieux susvisé, et de confier à l'avocate Maître Véronique HEMERY, 37 place Bellecour – 69002 LYON, la défense des intérêts de la Commune. Les honoraires seront payés par la commune et une déclaration de sinistre sera effectuée auprès de GROUPAMA dans le cadre du contrat « protection juridique »
9 mars 2016	Décision de confier à Madame Magali DUBOURDIEU, 95 avenue Frédéric DARD 38300 BOURGOIN JALLIEU l'animation d'un atelier Qi Gong, pendant les 2ème et 3ème trimestres scolaire 2015/2016 et de signer le devis pour cette prestation, Mme DUBOURDIEU Magali interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30 pendant 21 semaines scolaires à 45 euros TTC la séance,

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des décisions d'urbanisme prises.

5. Vote du budget principal 2016 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)

M. le Maire présente à l'assemblée les différents tableaux préparés par l'équipe finances pour le vote du budget primitif 2016. Les chapitres, les opérations d'investissement, les reports des résultats 2015 sont présentés, commentés et débattus. Il soumet ensuite, au vote de l'assemblée, le budget primitif 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité avec 11 voix POUR.

Délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

M. le Maire, suite au vote du budget primitif, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2015. Il propose de ne pas modifier les taux en vigueur, soit, pour l'année 2016 :

taxe d'habitation : 7,07 %
taxe sur le foncier bâti : 21.33 %
taxe sur le foncier non bâti : 57.85 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2015 de M. le Trésorier

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de M. le trésorier. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2015, en fonctionnement et en investissement, sont conformes au compte administratif de la commune.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 134 156.39 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 163 247.58 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2015 et affectation des résultats de l'année 2015

M. le Maire présente à l'assemblée les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2015 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2015 :	543 579.24 €
Recettes de l'exercice 2015 :	675 969.05 €
Soit un excédent de l'exercice 2015 de :	+ 132 389.81 €
Report 2014	+ 1 766.58 €
Soit un excédent de clôture de :	+ 134 156.39 €

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2015	273 531.77 €
Recettes de l'exercice 2015	212 937.74 €
Soit un déficit de l'exercice 2015 de :	- 60 594.03 €
Report déficit 2014	- 102 653.55 €
Soit un déficit de clôture de :	- 163 247.58 €

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2015, donne la parole à Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, qui demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2015 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015 et donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Détermination et affectation du résultat

Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit **134 156.39 €**, de l'affecter en totalité en recette d'investissement au compte 1068.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2016

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du 15 avril 2016 comme suit:

- Concession de 1 m x 2.50 m	194.00 € pour 30 ans
- Concession de 2 m x 2.50 m	383.00 € pour 30 ans
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	531.00 € pour 15 ans

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 » année 2016

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du 15 avril, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15

11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	88,00
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	162,00
6 parutions 8 cm x 5cm	54,00
6 parutions 16 cm x 5cm	98,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour tarif droit de place, année 2016

Le tarif proposé à l'assemblée est de **173,00 pour l'année**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2016

Location Prévert

habitant commune, employés - 1 jour	194,00
habitant commune, employés - 2 jours	265,00
vendredi soir si location le samedi	36,00

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	571,00
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	877,00
option vendredi soir	51,00

associations de la commune **gratuit**

Location La Fontaine - 1 jour semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **128,00**

Entreprises, associations extérieures associations de la commune **204,00**
gratuit

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Délibération pour location de la batterie du véhicule électrique

Suite à la décision d'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour la commune, en remplacement du Kangoo très usagé, et considérant le mode de commercialisation proposé par NISSAN à RUY, achat du véhicule associé à la location des batteries, M. le Maire propose d'accepter le contrat pour la location de la batterie. Le coût mensuel est de 73,00 € TTC, assistance incluse pendant 72 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Délibération pour intégrer, à la révision du PLU en cours, la nouvelle version du code de l'urbanisme, applicable au 1^{er} janvier 2016

Suite à la refonte du code de l'urbanisme et considérant la révision du POS en PLU en cours, Monsieur le Maire propose de réadapter les missions en cours contractualisées avec le cabinet URBI ET ORBI, attributaire du marché, pour tenir compte des journées de travail supplémentaires. M. le Maire propose de signer un avenant au contrat pour 600,00 euros hors taxes.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Séance levée à 23 heures 30

Le Secrétaire de séance
Thierry BAS

Le Maire
Eugène REY